

Table ronde : Fédération à mission

Convention FFTT – 8 juin 2025

01.

Structures « à mission »

Structures « à mission »

De quoi parle-t-on

- Qualité juridique introduite par la **loi PACTE (2019)** qui modifie le **code civil** (art. 1833) ...

« Toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés.

La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité »

... et le **code du commerce** (art. L210-10).

- Aujourd'hui près de **2 200 entreprises** ont fait ce choix (plus de **1 million de salariés concernés**), de toute taille, de toute ancienneté, de tout secteur d'activité, de tout territoire, ...

... mais aussi des associations, des fédérations professionnelles, des agences publiques

Structures « à mission »

De quoi parle-t-on



Trois **mots-clé** :

- **Volontariat**
- **Liberté**
- **Exigence**

Mais surtout une démarche-clé : **se poser des questions.**

02.

Fédérations « à mission »

Fédérations « à mission »

Quels enjeux ?



- Attractivité du **bénévolat** et fidélisation
- Attractivité de la **professionnalisation** et fidélisation
- Accès à des **équipements** adaptés, sécurisés, et sur des plages horaires en nombre suffisant
- Construction d'un **modèle économique** plus robuste entre cotisations, dons, subventions publiques et contributions des entreprises
- **Sentiment d'appartenance** au club, à la famille fédérale

03.



La mission de la FFTT

La mission de la FFTT

Raison d'être et engagements

Raison d'être

- *Faire rayonner un ping pour toutes et tous, créateur d'émotions, pour la performance sportive et citoyenne*

Engagements

- **Engagement social** : favoriser l'accès de tous aux bienfaits de la pratique et répondre à la pluralité des attentes via une diversification de l'offre pour un ping citoyen.
- **Engagement sportif** : permettre aux licenciés de s'épanouir dans leur pratique en favorisant une approche compétitive et spectaculaire du ping qui s'appuie sur la haute performance et capable d'inspirer le plus grand nombre.
- **Engagement territorial** : coconstruire et adapter notre offre aux spécificités de nos territoires et aux attentes de nos pratiquants, grâce à un maillage territorial animé par les ligues régionales et les comités départementaux et à l'accompagnement de nos clubs.
- **Engagement durable** : agir sur la responsabilité environnementale et économique de la pratique du ping.

04.



Baromètre des pratiques

Baromètre des pratiques

Sportives en France

8

UNE ENVIE PERSISTANTE DE FAIRE DU SPORT MALGRÉ DES FREINS MULTIPLES

Décembre 2024

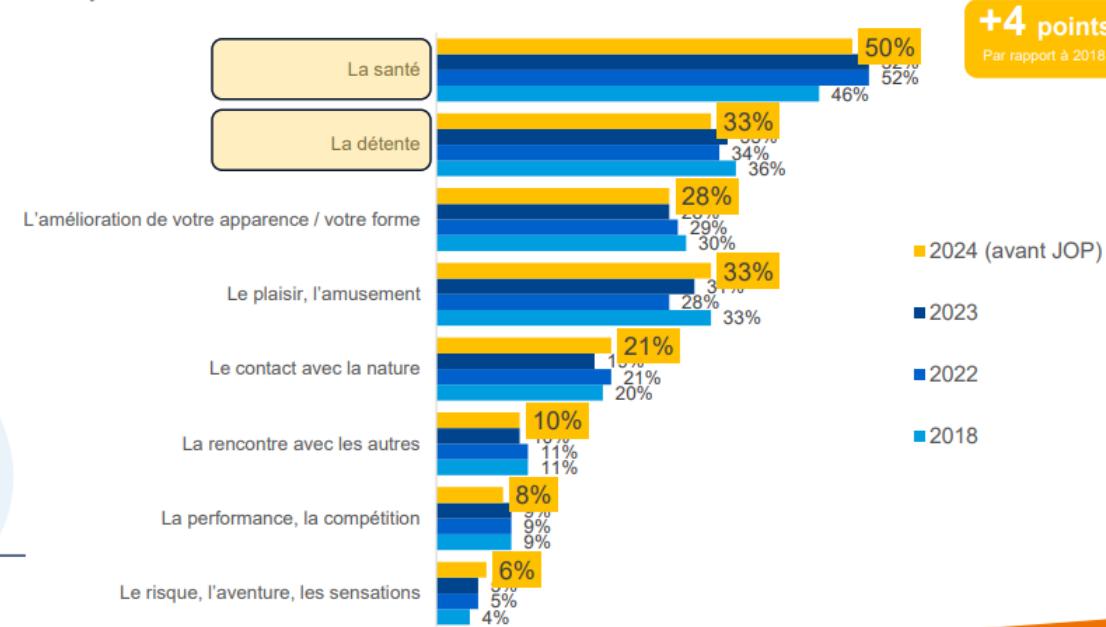
La santé reste la première motivation à pratiquer une APS, citée par un pratiquant sur deux. En hausse en 2022 après deux ans de pandémie et de périodes de confinement successives, ce motif a atteint son pic en 2023. En 2024 avant les JOP, l'indicateur est en léger recul (-2pts) mais reste au-dessus du niveau enregistré en 2018 (+4 points).

Diriez-vous qu'en pratiquant une activité physique ou sportive, vous recherchez... ? (en %)

2 réponses possibles – Cumul des deux réponses

Champ : ensemble des personnes ayant déclaré au moins une activité au cours des douze derniers mois.

+4 points
Par rapport à 2018



Source : INJEP, ministère des sports, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives, 2018, 2022, 2023, 2024

Conclusion

Le code du sport (art. L100-1)

Le développement du sport pour tous et le soutien aux sportifs de haut niveau et aux équipes de France dans les compétitions internationales sont d'intérêt général.

La pratique des activités physiques et sportives participe à la réalisation des objectifs de développement durable inscrits au Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies.

*Cette pratique fait partie intégrante de **l'éducation** et de **la culture**. Elle s'exerce dans le respect des principes de la République et contribue à **l'intégration sociale**, à **la solidarité intergénérationnelle** et à **l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie démocratique**.*

*Elle constitue une dimension nécessaire des politiques publiques ayant notamment pour but **l'égalité des chances**, la préservation et la restauration de la **santé** et du **bien-être moral et physique** des individus et, plus généralement, **l'épanouissement** de la personne et le **progrès collectif**.*

*La loi favorise un égal accès aux activités physiques et sportives, **sans discrimination** fondée sur le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, l'appartenance, vraie ou supposée, à une nation ou à une ethnie, la religion, la langue, la condition sociale, les opinions politiques ou philosophiques ou tout autre statut.*



@FFTTOFFICIEL

Julie Buat – julie.buat@fftt.org